



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Octobre 2010

Délibération n° 2010-23

Date de convocation : 20 octobre 2010
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 22
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil dix, le 28 octobre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. LELEU - M.ROGIER - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT - M.LUTZ -
M.RANDOULET - M.GRANIER - M.BEL - M.PONCE - M.BANACHE -M.GUIN -
M.VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE :

M.FENOUIL - M.PEREZ - M.LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - Mme BOUSQUET - M.ANASTASY -
M.DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Joël GUIN



OBJET : Validation des Orientations Générales du SCoT

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Monsieur Alain CORTADE, Président du Syndicat, rappelle que par Délibération n° 2009-01 en date du 04 Septembre 2009 le Comité Syndical a validé les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT.

Il s'agit aujourd'hui de débattre et de valider le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT.

Le DOG est la troisième composante du schéma de cohérence territoriale.
Son contenu réglementaire est précisé par l'Article R 122-3 du Code de l'Urbanisme.

Il a fait l'objet d'une large concertation :

- plusieurs séances de travail avec chaque commune, notamment pour l'élaboration du Plan DOG,
- plusieurs réunions techniques entre l'Agence d'Urbanisme de l'aire Avignonnaise, le SMBVA et les Personnes Publiques Associées (PPA),
- 10 Bureaux du SMBVA et 3 comités syndicaux ont été consacrés au débat et à la validation politique de l'état d'avancement du DOG,
- Une présentation du volet économique a été faite à chacune des 4 intercommunalités composant le SMBVA,
- Trois réunions regroupant les membres du Bureau du SMBVA et les PPA ont eu lieu,
- Et le DOG a été présenté aux conseils municipaux qui en ont exprimé la demande.

Un planning pour la finalisation du SCoT a été établi :

- ce Jeudi 28 Octobre 2010 : débat et validation du DOG,
- mi-Novembre : réunion PPC : séance plénière avec les PPA, les SCoT et les Intercommunalités limitrophes, les associations,
- fin-Novembre/début Décembre 2010 : des réunions publiques de concertation par intercommunalité pour la présentation du DOG
- début Décembre 2010 : transmission du SCoT finalisé aux membres du comité syndical,
- mi-Décembre 2010 : arrêt du SCoT et bilan de la concertation.

Solidité juridique du SCoT :

Le Bureau du SMBVA a souhaité renforcer la solidité juridique du SCoT.

Pour cela, le cabinet FIDAL, représenté par Me HOCREITERE, a été retenu pour une mission d'assistance juridique consistant à :

- la prise de connaissance du dossier SCoT,
- la relecture et la co-rédaction du DOG dans sa version réglementaire,
- la relecture de la délibération d'arrêt et d'analyse du bilan de la concertation,
- l'analyse des avis PPA et du rapport du commissaire enquêteur,
- l'avis sur le dossier d'approbation.

Le SCoT comprendra 4 documents :

- les 3 pièces obligatoires : le rapport de présentation, le PADD, le DOG et Plan DOG,
- un document destiné à faciliter la mise en œuvre du SCoT : les fiches pédagogiques, l'articulation PLU/SCoT.

Le projet de SCoT s'articule autour de 4 défis et le DOG s'articule parfaitement avec le PADD :

- Défi 1 : Tirer parti du positionnement stratégique du grand bassin de vie d'Avignon dans le contexte régional
 - en développant des coopérations avec les territoires voisins,
 - en déclinant des objectifs de croissance démographique, de créations d'emplois.
- Défi 2 : Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée (volet économique, volet habitat, volet mobilité),
- Défi 3 : Etablir un contrat foncier durable.

Le DOG comprend un Plan DOG qui a une valeur prescriptive et qui spatialise une partie des orientations écrites du DOG.

Il met l'accent sur :

- le réinvestissement du tissu urbain existant,
- le développement des espaces fonctionnels mixtes,
- la promotion des opérations denses,
- le maintien des grands équilibres agricoles et naturels,
- la préservation de la charpente paysagère,
- la remise en état et la préservation de la trame verte et bleue.

- Défi 4 : Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Pour cela, il faut :

- composer avec les risques inondation et incendie de feux de forêts,
- développer un urbanisme en adéquation avec la préservation et la gestion durable de la ressource en eau du territoire,
- renforcer le lien entre urbanisme et déplacements,
- préserver ou recomposer des fronts bâtis de qualité, favoriser la qualité urbaine,
- réduire la consommation énergétique et la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

Monsieur Alain CORTADE, Président, entendu,

Et après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE COMITE SYNDICAL,

- VALIDE le Document d'Orientations Générales (DOG) du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, joint à la présente.

Vote du Comité : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 19/11/2010

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

